



Les Championnats nationaux Maîtres d'haltérophilie
Collecte et soumission d'échantillons de contrôle du dopage
(Hors compétition)

Aperçu du contrôle antidopage de la WCHM pour la collecte et l'analyse d'échantillons hors compétition

1. La notification et les instructions aux athlètes sélectionnés au hasard sont les suivantes :

- Le président de la WCHM informera les athlètes par e-mail personnel qu'ils ont été sélectionnés pour être testés pour l'utilisation de substances interdites. (c.-à-d. l'« avis »)
- Les athlètes prendront leurs dispositions pour un test d'urine par leur médecin / infirmière praticienne / infirmière ou au laboratoire approuvé wchm le plus proche
- On s'attend à ce que les athlètes terminent leur rendez-vous avec le laboratoire médical approuvé de la WCHM au plus tard douze (12) jours de semaine consécutifs après avoir reçu leur avis.
- Soumet le formulaire dûment rempli « *Permission de l'athlète pour le prélèvement et les tests d'échantillons / Vérification de l'exactitude du prélèvement d'échantillons* » au président de la WCHM dans les deux jours suivant l'essai.

2. Le médecin, l'infirmière praticienne et l'infirmière :

- Prélever les échantillons des athlètes conformément au protocole WCHM (« Autorisation du membre pour le prélèvement et l'analyse des échantillons et vérification de l'exactitude du prélèvement d'échantillons » et « Instructions de préparation pour le prélèvement et l'analyse des échantillons d'urine »).
- Effectuer l'échantillonnage, l'étiquetage, la manutention et le transport jusqu'au laboratoire approuvé par la WCHM.

3. Le laboratoire d'essais approuvé par la WCHM :

- effectuer les tests requis de l'échantillon d'urine de l'athlète ;
- fournir au président de la WCHM, ET NON À L'ATHLÈTE DE LA WCHM, les résultats des tests de l'athlète dans les trente (30) jours suivant la réception de ses échantillons.

4. Le président informera le président du comité de discipline antidopage des résultats de tout athlète testé dont les résultats indiquent des résultats d'analyse indésirables (AAF). Le président du comité de discipline antidopage informera les athlètes dont le test de dépistage est positif pour les résultats d'analyses indésirables.

5. Les athlètes sélectionnés au hasard qui n'ont pas reçu d'avis du président du Comité de discipline antidopage dans les trois mois complets suivant le dernier jour des Championnats nationaux se considéreront sans aucun résultat d'analyse défavorable.

Instructions de l'athlète pour les Championnats nationaux Maîtres d'haltérophilie (CMWC)

Dépistage des drogues

1. Tous les athlètes de la WCHM qui ont participé au CMWC seront invités à vérifier leurs courriels (boîte de réception, boîte de spam et courrier indésirable) pendant une semaine après le CMWC pour leur avis possible de dépistage de drogues.
2. Les athlètes qui reçoivent un avis de sélection aléatoire (« avis ») pour le dépistage de drogues doivent effectuer ce test de dépistage de drogues dans les douze (12) jours de semaine consécutifs suivant la réception de leur avis. Les membres fourniront à leur médecin/ infirmière praticienne / infirmière une copie du présent avis.
3. L'avis de l'athlète comprendra les documents suivants avec des instructions :
 - a. « *Procédure de contrôle du dopage WCHM pour les échantillons hors compétition et analyse* »
 - b. « *Instructions de préparation médicale pour le prélèvement et l'analyse d'échantillons d'urine* »
 - c. « *Wchm Doping Control-Athlete Permission for Sample Collection and Testing / Accuracy Verification of Sample Collection.* »
4. L'athlète paiera à son médecin/ infirmière praticienne / infirmière des frais de collecte d'échantillons, si ces frais ne sont pas couverts par le régime provincial de santé de l'athlète.

Notifications importantes

1. L'ajout de composés tels que le chlorure de sodium, le bicarbonate de sodium, le peroxyde d'hydrogène, l'eau de Javel, l'alcool, divers savons doit être évité et peut produire des faux positifs ou des faux négatifs. Dans de tels cas, la WCHM exigera un deuxième test d'échantillon d'urine, le coût étant entièrement assumé par le membre de la WCHM. Dans ce cas particulier, les membres qui refusent le deuxième test d'échantillon d'urine seront considérés comme positifs pour l'utilisation de substances interdites.
2. Veuillez noter que les échantillons d'urine peuvent ne pas contenir de sang visible pour le dépistage des drogues. Si cela se produit, il est conseillé aux membres de la WCHM de consulter leur médecin et d'en informer immédiatement le président de la WCHM.
3. Les athlètes sont invités à soumettre toutes les dépenses engagées liées à l'analyse de leur échantillon d'urine. Les factures doivent être envoyées au président de la WCHM. (president@wchmasters.org)



Contrôle antidopage WCHM

Autorisation du membre pour le prélèvement et l'analyse des échantillons / Vérification de l'exactitude du prélèvement d'échantillons

(Athlete submit this completed form to the WCHM President (president@wchmasters.org) within two days of testing.)

Conformément au protocole de dopage de la Weightlifting Canada Haltérophilie Masters, on s'attend à ce que les athlètes sélectionnés au hasard s'arrangent avec leur médecin/ infirmière praticienne/ infirmière pour un test d'urine d'échantillon.

Nom de l'athlète: _____ Adresse e-mail: _____

Date d'essai : _____ Laboratoire d'essais: _____

Nom et adresse du laboratoire _____

L'athlète susmentionné du WCHM accepte de fournir à ce laboratoire d'analyse un échantillon d'urine tel que requis par la politique antidopage de la WCHM et pour le test de cet échantillon pour l'utilisation des substances interdites identifiées par l'AMA.

Signature du membre de la WCHM: _____

Le médecin/infirmier praticien/infirmier praticien soussigné qui prélève l'échantillon d'urine reconnaît qu'il a suivi les directives fournies par le WCHM et le laboratoire d'analyse.

Nom du médecin, de l'infirmière praticienne et de l'infirmière :

Adresse du bureau du médecin, de l'infirmière praticienne ou de l'infirmière :

Signature du médecin/de l'infirmière praticienne/de l'infirmière _____

Date: _____

Vérification de la procédure de prélèvement d'échantillons et de l'étiquetage

L'athlète de la WCHM vérifie que l'étiquette attachée à l'échantillon est exacte et que la procédure de prélèvement d'échantillons a été effectuée au besoin et que les résultats des tests ne seront envoyés qu'au président de la WCHM. (president@wchmasters.org)

Signature de l'athlète WCHM: _____